



**INSEE**  
Grand-Est

## Un bilan social de qualité à consolider

Le Comité technique local du Grand Est du 16 mars portait sur la charte de mobilité des agents de catégories B et C de la DR Grand Est, la campagne de mobilité interne des agents de catégories B et C, le bilan social 2019 de la DR Grand Est, le projet d'intégration du CSM dans la DR Grand Est, les questions relatives aux réseaux enquêteurs du Grand Est et la crise sanitaire.

La CFDT souligne la qualité du bilan social fourni au titre de 2019 ainsi que les modifications apportées à la charte de mobilité. Cette dernière est cependant contrainte par les Lignes directrices de gestion des mobilités (LDG) que nous n'approuvons pas.

### Projet charte de mobilité

Lors du groupe de travail du 16 février 2021, la CFDT avait proposé plusieurs modifications du projet de la charte de mobilité (cf CR CFDT). La majorité d'entre elles ont été prises en compte.

**Les points de désaccord restants proviennent surtout des paragraphes faisant référence aux lignes directrices de gestion Insee qui ne peuvent être modifiés localement.**

La Direction confirme que les FIM ne doivent pas être remplies lorsque le poste de l'agent est supprimé.

La Direction a adopté l'écriture inclusive dans la rédaction de la charte, travail très lourd à réaliser, même si ce format importe peu aux OS et ne garantit pas la diversité sur les postes.

Les formes conditionnelles doivent être retirées de la rédaction.

Le Directeur rappelle que s'il n'y a pas de candidat déclaré sur un poste vacant, le poste sera ouvert à la Place pour l'Emploi Public. Si un agent de l'Insee venait à postuler finalement, il serait prioritaire sous réserve d'avoir un profil compatible.

**Vote sur le projet pour savoir si on applique cette charte de mobilité pour la campagne à venir. 2 accords (CFDT) et 4 abstentions.**

La Direction prend en compte l'avis du CTL et le Directeur décide de l'appliquer lors de la prochaine campagne de mobilité

### Campagne de mobilité 2021 :

Rappel du calendrier

29 mars : examen des ouvertures de postes par la Direction

8 avril : présentation de la liste des postes au CTL.

16 avril : diffusion de la liste des postes.

du 19 au 16 23 avril : présentation des postes dans les établissements.

12 mai : date limite de recueil des candidatures

17 au 21 mai : examen des candidatures par la Direction

31 mai : parution des affectations

La Direction rappelle que le calendrier a été fixé en tenant compte des congés scolaires, la présentation des postes aura lieu avant les vacances etc

Elle rappelle que les affectations individuelles n'ont pas à être discutées ni en comités techniques ni en CAP de par la loi de la transformation de la Fonction Publique. Les LDG prévoit seulement la transmission d'un bilan. La Direction fournira aux organisations syndicales des statistiques sur le pourcentage d'agents affectés sur le 1<sup>er</sup> choix, 2<sup>ème</sup> choix par exemple.

### Bilan social 2019

La Direction souhaite obtenir les demandes de compléments souhaités par les organisations syndicales pour compléter le bilan social.

**L'ensemble des organisations syndicales interpelle la Direction sur les écrêtages très importants. Les données sont cependant incomplètes puisqu'elles ne comprennent pas les heures réalisées au-delà des 10 heures hebdomadaires. La CFDT souhaite l'ajout de la répartition par catégories d'agents.**

La Direction reconnaît que les chiffres d'écrêtages du bilan 2019 ne portent que sur l'écrêtage de fin de mois et va voir ce qu'il est possible d'extraire et d'inclure pour le prochain bilan social.

Concernant l'historique, il est nécessaire de récupérer les informations RH auprès de la DG.

Le Directeur rappelle qu'il ne demande pas à ce que les agents effectuent plus d'heures que la norme et il en est de même pour l'encadrement. Les instructions données par les chefs de division et chefs de service réaffirment que les agents sont payés pour effectuer le nombre d'heures données et pas plus.

Le bilan social sera produit et discuté tous les ans donc à l'avenir nous aurons des évolutions.

**Pour la CFDT, ce bilan doit être la base de la construction d'un plan d'action pour améliorer les mauvais points relevés.**

Le bilan social sera mis en ligne quand il sera consolidé avant fin juin 2021.

### Réseau enquêteurs

La Direction a effectué un descriptif du réseau des enquêteurs avec les évolutions jusqu'au 28/02/2020 . Elle

y a intégré les remarques du GT du 2/02/2021 et les enquêteurs prix de Nancy ont été ajoutés aux données. La Direction ne communiquera pas l'ensemble de ces éléments concernant la cartographie du réseau enquêteurs.

### Situation sanitaire

À la date du Comité technique, il n'y pas de changement majeur dans les consignes.

Le télétravail est suivi par un bon nombre d'agents et les règles sanitaires sont respectées. On note que quelques agents vont revenir plus sur site et l'accord de la Direction a été donné.

La conseillère en prévention nous indique que plusieurs documents ont été fournis :

- guide de l'agent, je travaille au bureau, plan de prévention Grand Est.

Les modifications ont été surlignées « en jaune » sur le document.

Les différents documents ont été envoyés par messagerie puis mis en ligne.

La conseillère en prévention rappelle que les masques doivent être bien positionnés (sur le nez) et portés durant 4 heures au maximum.

Les masques artisanaux ne sont plus autorisés, uniquement les masques de catégorie 1.

Elle souligne le fait que les agents respectent plutôt bien les gestes barrière.

La logistique effectue un suivi régulier des fournitures (spray, essuie-tout, masques etc) afin de ne pas être en situation de pénurie.

### Projet intégration Centre de Metz

Le Directeur rappelle les éléments déjà donnés aux organisations syndicales lors du groupe de travail du 27 janvier et le 11 février aux agents :

L'intégration du CSM dans la DR Grand Est n'impactera ni les sites de Nancy, de Reims et de Strasbourg, ni le CSSL, ni le CEI, ni le CSRH. Ils garderont leurs structures, leurs missions et leurs effectifs.

Même si le CSM ne se trouve plus au sein de l'organigramme du Secrétariat général, les liens entre le CRSH et sa maîtrise d'ouvrage la DRH seront maintenus voire renforcés.

De même, les liens entre le CEI et la DSI, le CSSL et la DSDS seront maintenus.

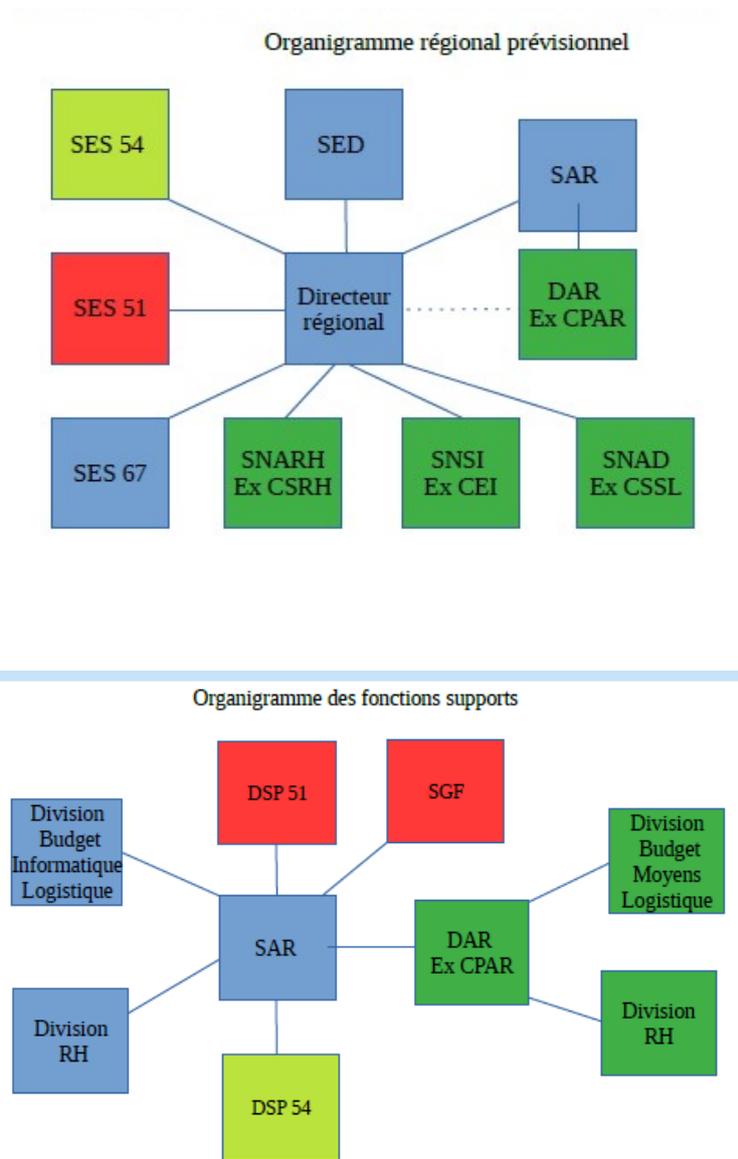
Les dénominations changent mais pas l'organisation interne. La délégation et le fonctionnement du DAR (côté Metz) est proche du fonctionnement actuel.

Sur l'organigramme présenté un des points apparaît en pointillé (DAR ex CPAR) car il s'agit d'un membre du comité de direction.

**La position de la CFDT reste la même que celle qu'elle a exprimée lors du groupe de travail du 27 janvier, à savoir : l'organigramme proposé ne doit pas dégrader l'autonomie du CSM et ne pas perturber le fonctionnement actuel du CSM ni celui des 3 sites Grand Est.**

**Les craintes des agents de chacun des 4 établissements concernés du Grand Est (CSM, Nancy, Reims et Strasbourg) restent importantes sur la perte**

**de missions ou de moyens, la baisse du nombre de promotions ou de NBI.**



L'organigramme sera présenté au Comité Technique de Metz.

Le sujet sera discuté au Comité Technique de la DG le 1<sup>er</sup> avril et en CTR le 27 mai.

### Prochaines réunions

Les prochains groupes de travail sont

- sur l'empreinte environnementale le 25/03
- sur la mobilité interne le 8/04
- sur les fortes chaleurs le 13/04
- sur le DUERP le 19/04 pour Reims, le 20/04 pour Nancy et le 18 mai pour Strasbourg
- sur les travaux de la Cité administrative à Strasbourg (pas de date pour le moment)

### Vos représentants CFDT à ce CTL

Stéphanie Macur  
Martine Toussaint,  
Manuel Riera